

ALERTE : DES COLIFORMES DANS L'EAU « POTABLE » DE LA COBAS !

Ce n'est ni VÉOLIA, ni la COBAS qui nous l'ont appris mais la lecture de l'un des derniers bulletins d'analyse de la qualité de l'eau publié par l'Agence Régionale de la Santé. Le 21 juillet dernier, dans un prélèvement effectué à Arcachon, des coliformes ont été trouvés dans l'eau « potable »¹ : Arcachon, cette ville qui se veut si propre sur elle, qui se flattait de voir l'eau, en bouteille, des Abatilles se retrouver sur la table de l'Orient Express...

Rappelons que les coliformes sont susceptibles de provoquer des troubles gastro-intestinaux qui peuvent prendre des proportions graves chez les personnes sensibles, telles que les bébés, les personnes âgées, a fortiori en cette période d'intenses chaleurs où s'hydrater fréquemment est fortement recommandé.

Comment VÉOLIA et la COBAS ont-elles pu en arriver là ? Depuis plusieurs années, nous dénonçons la mauvaise qualité du service rendu aux usagers pour des tarifs prohibitifs, sur la COBAS. Plus de 50 % de l'eau distribuée provient du Lac de Cazaux. Eau de surface de piètre qualité, elle nécessite d'importants traitements pas toujours efficaces (Usine de Cabaret Les Pins), d'où la nécessité d'y adjoindre, en quantité, un désinfectant le dioxyde de chlore. Or celui ci dégrade les canalisations. Connu depuis plus de 10 ans, cet effet va se poursuivre longtemps malgré son remplacement d'ici deux ans.

En dépit des fuites, tant que le réseau demeure en pression, il n'y a pas lieu à craindre d'intrusions de matières organiques générant l'apparition des coliformes. C'est au moment de la réparation des fuites que les risques d'intrusion existent, en particulier si les procédures d'isolement et de purge du réseau ne sont pas complètement respectées. La multiplication des fuites et donc des réparations augmente ce risque.

En effet, VÉOLIA a établi en 2015, dernière année de l'ancien contrat, des records : 406 fuites sur les branchements, + 19,1%/ 2014, + 118,3%/ 2011 (186), 161 fuites sur compteurs, autant qu'en 2014 et +75%/ 2011 (92). Au total 607 fuites inventoriées en 2015 (+ 5,6%/ 2014 mais +89%/ 2011). Ces chiffres ne tiennent pas compte des fuites après compteurs, liées au dioxyde de chlore, dont souffrent les usagers et qui augmentent considérablement en période de fortes chaleurs.

Pourtant, après avoir diminué les pénalités financières dues à la COBAS pour insuffisance de rendement, c'est à cette entreprise que Marie-Hélène des Esgaulx a confié à nouveau la gestion de l'eau potable depuis le 1^{er} janvier 2016, mettant en avant ses qualités techniques (sic !).

Si depuis ces coliformes ont disparu, ils confirment l'échec de la politique mise en place par la COBAS, sa présidente en tête. À quoi servent les deux élus qui siègent au conseil d'administration du délégataire, SEEBASS ? Quels sont les résultats de l'action du technicien recruté depuis un an par la COBAS, mais payé par les usagers ? Nous ne le savons pas.

¹ Bulletin du 21 juillet 2016 : prélèvement Arcachon à 9h18

En effet, cette politique tend à marginaliser les usagers, leurs associations. Plus de trois mois après la remise du rapport technique et financier de VÉOLIA pour 2015, la COBAS n'a toujours pas trouvé le temps de l'adresser aux associations d'usagers ni de réunir la Commission consultative des services publics locaux pour l'examiner. La loi impose pourtant sa mise à disposition au plus tard le 15 juin². Cette gouvernance souffre du cumul des mandats et des fonctions : sénatrice, maire et présidente de la COBAS pour Marie-Hélène des Esgaulx, mais tous sont concernés.

Sans doute, y-a-t-il mieux à faire pour nos élus en cette période, en particulier en se montrant à toutes les fêtes estivales du Bassin d'Arcachon et en s'assurant de leurs photos dans les journaux locaux.

Depuis près de cinq années d'existence, nous ne mesurons que de faibles améliorations sur le territoire de la COBAS. **Dès lors, cette collectivité peut-elle encore continuer à assurer la gestion de l'eau potable pour le compte des usagers, par une politique économe de la ressource ?**

CONTACT : Patrick du FAU de LAMOTHE
06 33 42 23 69

² Article L.1411-13 du code général des collectivités territoriales